

## Le BPJEPS Spécialité éducateur sportif Mention plongée subaquatique option B, sans scaphandre est un diplôme de niveau IV (Bac)

Code RNCP : 335 : Animation sportive, culturelle et de loisirs



Les modes d'intervention du BPJEPS s'inscrivent dans une logique de travail collectif pour :

- Concevoir un projet pédagogique en direction de tout public ;
- Organiser et encadrer les pratiques en randonnée subaquatique en autonomie ;
- Assurer la sécurité de la pratique dans tous les lieux de baignade d'accès public ;
- Utilisés pour les activités subaquatiques ;
- Assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge ;
- Gérer le matériel de secours et de communication permettant de donner l'alerte ;
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités ;
- Participer à l'utilisation, l'entretien et à la maintenance des matériels et du navire support de plongée.

### COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES À L'OPTION B, SANS SCAPHANDRE

- Conduire en autonomie des actions d'encadrement et d'animation d'activités d'apprentissage, de découverte, d'enseignement et d'entraînement en plongée subaquatique sans scaphandre ;
- Assurer la sécurité des activités subaquatiques.

### EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

Le/la candidat(e) doit justifier de :

- 1607 heures d'expérience salariées, intérimaires, bénévoles et non-salariées en lien avec le métier ;
- L'attestation de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou son équivalent à jour de la formation continue ;
- Le permis de conduire des bateaux de plaisance en eaux maritimes, option côtière ou son équivalent ;
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la plongée subaquatique avec ou sans scaphandre en fonction de l'option choisie datant de moins de trois mois.

### JUSTIFICATIONS POUR L'OPTION B, SANS SCAPHANDRE

- Une qualification attestant d'une compétence à initier, enseigner ou entraîner une activité de plongée subaquatique "sans scaphandre" (hors randonnée subaquatique) ;
- Le test technique (ce test est mis en œuvre par la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS). Sa réussite est attestée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

OU justifier du :

- MEF1 ou MEF2 (FFESSM) ou EA3 et EA4 de la FSGT + juge fédéral de niveau 1

### L'UNITE CAPITALISABLE 4

L'unité capitalisable 4 n'est pas accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

## LE STAGE DE RECYCLAGE

Pour des raisons impérieuses de sécurité, les titulaires du BPJEPS Spécialité éducateur sportif Mention plongée subaquatique option A (scaphandre) ou option B (sans scaphandre) sont soumis, tous les cinq ans, à vérification du maintien de leurs acquis dans des conditions définies par arrêté.

L'attestation de recyclage obtenue permet ainsi la délivrance de la carte professionnelle

*Modalités de ce recyclage : Arrêté du 9 août 2017 - [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)*

## LES DEBOUCHES

Les structures pourvoyeuses d'emploi et/ou activité, principalement concernées par les métiers de la filière professionnelle "plongée subaquatique", sont :

- Les structures commerciales d'activités subaquatiques, d'eau vive ou multisports (SARL, EURL, travailleur indépendant, armateurs maritimes...), en France et à l'étranger
- Les structures de pratique et/ou de formation ;
- Les magasins d'articles de plongée subaquatique partenaires d'un centre de plongée ;
- Les clubs associatifs d'activités subaquatiques ;
- Les structures associatives départementales, régionales ou nationales d'activités subaquatiques ;
- Les collectivités territoriales, les établissements publics ;
- Les accueils collectifs de mineurs et autres centres de vacances.

## LES RESULTATS

Depuis 2013 nous maintenons un taux global de validation des dossiers déposés supérieur à 90% et suivons environ 5 candidat(e)s par an sur ce titre.

## DATES

Les accompagnements se déroulent toute l'année, à votre rythme, car notre approche est entièrement individualisée.

## LE COUT /FINANCEMENT

Le tarif de l'accompagnement est de 1990€. L'accompagnement est entièrement individuel, réalisé par un expert de la discipline et de la VAE. Sa durée minimale est de 24 heures réparties sur la période de réalisation. Financement possible via le CPF, Pôle Emploi, l'employeur, la région...

## INFORMATIONS, RENSEIGNEMENTS

[contacts@axiome-formation.fr](mailto:contacts@axiome-formation.fr)

Référent handicap : Pascal G : 06.09.05.27.90